

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL N°52

Mardi 17 décembre 2013 à 18h30

Secrétaire de mairie : Muriel TRAPATEAU.

Secrétaire de séance : Rémi LE BERRE.

Absents : Julien POUPON a donné pouvoir à Annie MOAL, Yvan BRISHOUAL a donné pouvoir à Jacques BEAUCHAMP et François DANTEC a donné pouvoir à Jean-Louis VIGNON.

Sébastien GALLET est absent.

Approbation du compte rendu du CM 51 : le compte-rendu du conseil N°51 est approuvé à l'unanimité.

I. Convention pôle social

M. le Maire expose au conseil municipal, la modification de la convention de partenariat pour le fonctionnement des services intercommunaux à la personne portée par le CCAS de Daoulas.

La convention a pour objet de définir les modalités de la participation des communes, afin de permettre le fonctionnement du service d'aide et d'accompagnement à domicile.

Actuellement les communes participent au prorata des services dont elles bénéficient. En 2013, le CCAS de Daoulas n'est plus en capacité de couvrir les paiements des salaires et ses créances de fonctionnement (déficit de 200 000 €).

La participation d'avance de la commune de Saint-Urbain s'élève à 8 258.22 € et l'appel à participation sera effectué dès que les communes auront délibéré sur la convention avant fin 2013.

Le règlement de l'avance de Saint-Urbain sera effectué par le budget du CCAS.

Vote : la participation est approuvé par 13 voix Pour.

II. Dissolution du Syndicat d'électrification

Dans le cadre de la dissolution du Syndicat intercommunal d'électrification de Daoulas au 31 décembre 2013, le conseil municipal doit délibérer sur la répartition de l'actif et du passif du Syndicat.

Le comité syndical du SIE propose que l'actif et le passif constaté au 31.12.2013, ainsi que les résultats de clôtures constatés au moment de la liquidation soient intégralement transférés au Syndicat départemental d'énergie du Finistère (SDEF).

Le compte administratif de liquidation fera l'objet d'une prochaine délibération au 1^{er} trimestre 2014.

Le conseil municipal suit l'avis du comité syndical par 13 voix Pour.

Arrivée de Julien POUPON.

III. Convention d'assistance technique avec VEOLIA

Cette convention a pour objet de définir les conditions techniques, administratives et financières dans lesquelles VEOLIA apporte son assistance à la collectivité pour assurer une assistance technique et une mise à disposition du service d'astreinte sur le service de production et de distribution de l'eau potable.

Cette convention est conclut pour une durée de 3 ans, toutefois, à l'issue de la 1^{ère} année, chacune des parties pourra demander à tout moment la résiliation de la présente convention.

Cette convention avec VEOLIA permettra la mise en place de la sectorisation du réseau.

Cette sectorisation a pour objectif de suivre et d'améliorer le rendement de distribution du réseau. Aujourd'hui les mouvements d'eau ne sont pas suivis. Demain, afin d'avoir une bonne connaissance du rendement et de pouvoir orienter les recherches de fuite, il sera nécessaire de procéder à des travaux de renouvellement, pose et télégestion des compteurs.

Après avoir délibéré le conseil approuve cette convention par 13 voix Pour.

IV. Tarifs communaux

Commune de Saint-Urbain



CANTINE

Désignation	2013	Proposition 2014
Garderie (heure)	2,14	2,16
Garderie (1/2 tarif pour 3 ^{ème} enfant)	1,07	1,08
Goûter garderie	0,58	0,59
Collation maternelle (trimestre)	10,30	10,40
Coût panier (droit de place)	1,45	1,40

EAU

Désignation	2013	Proposition 2014
Abonnement	48	48
0 à 30 m ³	0,48	0,485
31 à 150 m ³	1,00	1,01
151 à 300 m ³	1,10	1,11
> 301 m ³	0,668	0,678
Ouverture de compte	10,00	10,00
Forfait branchement	545	550



Commune de Saint-Urbain

TY KREIS-KER



Désignation	2013		Proposition 2014	
	Contribuables/ asso. extérieures	Commerçants et société privée	Contribuables / asso. extérieures	Commerçants et société privée
Salle A + local service	218	274	220	277
Salle B	45	54	45	54
Salle C + local service	68	83	69	83
Toutes les salles	305	380	305	384
1 table + 4 chaises	5	/	5	
1 grande table + 8 chaises	8	/	8	
1 table seule	2,90	/	2,90	
4 chaises	2,90	/	2,90	

TY AN HOLL – Salles du bas

Désignation	2013	Proposition 2014
Apéritif, goûter, réunion	56	56
Repas ou autre (incluant la soirée)	110	110
Allée de boules	8 € (journée) 4 € (forfait 2h)	8 € (journée) 4 € (forfait 2h)

Chauffage A : 6 €
Chauffage B ou C : 3 €
Lave-vaisselle : 15 €

En cas de non propreté, tarif horaire de nettoyage : 30 €

Commune de Saint-Urbain



FAX
(5 feuilles)

Désignation	2013	Proposition 2014	
Finistère/ France	1,5	Finistère/ France	1,5
Etranger	2	Etranger	2

APPARTEMENTS

Désignation	Proposition 2013	Proposition 2014
Loyer appartement	270	272
Loyer salon coiffure	266	268



REMORQUE

PHOTOCOPIEUSE

Désignation	Proposition 2013	Proposition 2014
Photocopie	0,15	0,15

Désignation	2013	Proposition 2014
Location remorque	37	40

Commune de Saint-Urbain



CIMETIERE

MINI CONCESSIONS

Désignation	2013	Proposition 2014
15 ans	784	785
30 ans	1027	1030

Désignation	2013	Proposition 2014
15 ans (2m ²)	108	108
15 ans (4m ²)	216	216
30 ans (2m ²)	130	130
30 ans (4m ²)	260	260
50 ans (2m ²)	390	390
50 ans (4m ²)	773	773
Caveaux 6 pl hors conc.	1 797	1 800
Caveaux 4 pl hors conc.	1 554	1 555

JARDIN DU SOUVENIR

Désignation	2013	Proposition 2014
Dispersion des cendres	30	30
Pose de plaque pour 15 ans	100	100



COLOMBARIUM

Désignation	2013	Proposition 2014
15 ans	625	625
30 ans	920	920

Après délibération, les tarifs sont approuvés par 13 voix Pour.

V. Modifications budgétaires

Budget COMMUNE

Fonctionnement Dépenses	Augmentation de crédit	Diminution de crédit
64111- Rémunération principal	4 200	
64131- Rémunérations	3 500	
64168- Autres emplois d'insertion	6 200	
6531- Indemnité		500
6532- Frais de mission		500

Fonctionnement Recettes	Augmentation de crédit	Diminution de crédit
6419- Rembours. rémunération personnel	3 500	
6479- Rembours. sur autres charges sociales	900	
74718- Autres	3 500	
7478- Autres organismes	5 000	

13 voix Pour

VI. Imputation comptable

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la possibilité, par délibération, d'imputer un investissement des dépenses inférieures à 500 € HT.

Vote 13 voix Pour.

VII. Dépenses d'investissement

En raison de la proposition au vote du budget primitif 2014 dans le courant du 1^{er} trimestre et afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services municipaux, M le Maire expose au conseil municipal la possibilité d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2014, dans la limite du quart des crédits votés au budget primitif 2013.

Vote 13 Pour.

VIII. Ouverture de poste

- Suite au départ de Luc ABIVEN, la commune devra procéder à l'embauche d'un agent de maîtrise ou d'un adjoint technique principal de 1^{ère} classe ou 2^e classe. Ce poste devra permettre de soulager le travail de l'adjoint chargé des employés communaux.

Vote 13 Pour.

- Ouverture d'un poste d'adjoint technique 2^e classe concernant Mme AYDOGAN Éminé.

Vote 13 Pour.

IX. Questions diverses

- Création d'une garderie bibliothèque. 8 architectes ont répondu à l'appel d'offres.
- Le topo-guide communal est édité et sera officiellement présenté.

X. Parole aux adjoints

Pascale CORRE :

- Conseil municipal des jeunes, la vente de pizzas a été un succès ;
- Les inscriptions pour le SIVURIC ont bien fonctionné ;
- La réunion publique pour informer les parents d'élèves, sur les nouveaux rythmes scolaires, s'est bien déroulée. Un nouveau questionnaire sera adressé aux parents.
- Une plaquette, éditée par le Relais Parents Assistants Maternels du pays de Daoulas, est à la disposition des parents de jeunes enfants.

Sébastien GALLET : présent en fin de séance.

Des dates pour valider les dernières modifications du PLU seront à fixer.

Nathalie ABIVEN :

- L'animation pour la Saint Urbain aura lieu le 21 décembre.
- Le balisage du nouveau circuit piétonnier sera à réaliser.

Hervé LE MENS : a assisté aux rencontres énergies du Pays de Brest.

Bernard CORNEC :

- Les panneaux de signalisation des villages sont disponible et à mettre en place.
- Travaux de voirie route de Prat Ilis sont à venir et les travaux sur la RD 47 avancent bien.

XI. Tour de table

Rémi LE BERRE : questionne sur le devenir du terrain d'épandage communal. M le Maire lui répond que ce terrain est transféré à la Communauté de communes, car un emprunt ayant servi à acheter ce terrain n'est pas totalement remboursé par l'ancien budget assainissement. La SAFER gèrera ensuite ce terrain.

Yvon LE BRAS : dans le bulletin municipal, la différence entre les petites annonces et la publicité n'est pas significative.

Jacques BEAUCHAMP : signalisation le long de la voie romaine, beaucoup de traces de véhicules sur la pelouse.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 23 janvier 2014.